Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260407-DELIB070426027-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 04
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 avril 2026

Convocation affichée et envoyée le 25/03/2026

L'an **deux mille vingt-six et le sept avril** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, Maire sortant puis de la doyenne d'âge Madame Odile FAURE jusqu'à l'élection de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire nouvellement élu.

En exercice : 11
Présents : M. JULLIEN Jean-Yves , Mme ARBEY Claire, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Mme GUILLET Claire, M. GUILLOU Jean-Michel, Mme HAMELIN-LÉPINE Marion, M. JAMET Stéphane-Henry, Mme LEGER Mélinda, M. RÉGNAULT Yann
Absent excusé : Joseph ATTIMONT (Donne Pouvoir à Stéphane-Henry JAMET)
Secrétaire de séance : Claire ARBEY

DELIBERATION 07.04.26-027 **Délégation de signature accordée à la secrétaire génale de mairie pour les légalisations de signature et les certifiés conformes des actes d'Etat Civil**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,
Vu le Code civil,
Considérant la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public,
Considérant la charge de travail liée aux formalités administratives telles que les légalisations de signature et les certifications conformes des actes d'Etat-Civil et administratifs,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE :

- ***D'autoriser*** Monsieur le Maire à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à ***Madame GEFFROY Carine***, Secrétaire générale de mairie.
- Que cette délégation portera notamment sur :
  - les légalisations de signature,
  - les copies certifiées conformes de documents administratifs,
  - les copies certifiées conformes d'actes d'état civil délivrés par la commune.
- Les actes signés dans ce cadre devront comporter la mention : « Pour le Maire, par délégation ».
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté individuel de délégation correspondant.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

MAIRIE DE LES IFFS